

# "Nous allons créer une société dédiée, au service du Grand Avignon!"

On le sait depuis le dernier conseil communautaire, c'est la société Suez qui, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, prendra la suite de Véolia pour la fourniture de l'eau potable à Avignon. Et cela pour les dix années à venir. Deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la même société Véolia commencera à fournir les usagers des communes de Morières, Jonquerettes, Villeneuve, Les Angles, Pujaut, Sauveterre. Mais Véolia livrait déjà les communes du Grand Avignon adhérentes aux syndicats des eaux Rhône Ventoux et Durance Ventoux (Saint-Saturnin, Vedène, Le Pontet, Entraigues, Velleron et Caumont). C'est donc un acteur très important qui entre pleinement dans ce dossier de l'eau dont on sait qu'à Avignon, il est très inflammable. Le directeur de Suez pour le Vaucluse, Julien Nialon, sait d'ailleurs déjà qu'il doit apporter certaines réponses à des questions ou critiques que les opposants à la délégation de service public n'ont pas manqué de lui adresser.

« Les usagers de l'eau ont saisi le préfet, craignant que, pour obtenir le contrat d'affermage, vous avez fait valoir que, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, vous ne réclameriez (part délégataire) qu'une somme de 36 €. Alors que votre prédécesseur facturait en moyenne le même service pour 70,25 €. De deux choses l'une, estiment ainsi les usagers, soit les tarifs précédents étaient surestimés, soit les vôtres seraient insincères... »

Dans une facture d'eau reçue par l'usager, il y a le service de l'eau potable et celui de l'assainissement, puis la TVA. Et à l'intérieur de ces deux services, il y a la part qui revient à l'exploitant, celle qui revient à la collectivité et la part prélevée par l'Agence de l'eau, qui sert de financement à l'ensemble des grands travaux. Celle dont vous parlez, c'est bien celle de l'exploitant. À ce jour, le prix de l'eau n'est pas connu, puisque la collectivité va décider, d'ici la fin de l'année, de la part qu'elle souhaiterait obtenir pour financer ses travaux. Par ailleurs, la rémunération d'un service de l'eau potable est dépendante de son territoire. Les prix varient d'un territoire à l'autre en fonction de la qualité et de la quantité de la ressource disponible. Concrètement, s'il faut transporter l'eau sur des dizaines et des dizaines de kilomètres, le coût sera plus élevé. Enfin, à l'intérieur d'un service de l'eau potable, il y a différentes prestations. La collectivité a décidé d'un cahier des charges dans lequel elle va indiquer l'ensemble des prestations qu'elle veut voir réalisées par le prestataire.

Chaque collectivité est maîtresse de son service de l'eau et dans le choix des tâches qu'elle va confier à son délégataire. Elle peut lui confier des travaux d'investissement de grande ampleur, c'est le cas par exemple sur le syndicat Rhône Ventoux où la collectivité a choisi de faire porter à Suez des tâches aussi importantes que la rénovation d'une station de pompage. Ceci a évidemment un impact sur le prix du service. D'autres collectivités font le choix de porter elles-mêmes ces travaux de grande ampleur. C'est ce qui explique des prix différents, puisque les prestations, à l'intérieur de ces services, sont différentes.

Quant on sait tout cela, on peut comprendre que la différence entre la part des délégataires (Véolia jusqu'à aujourd'hui et Suez très bientôt) s'explique simplement par le fait que le contrat qui court jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'est pas celui qui commencera à cette date.

« Selon vous, quelle était l'originalité de votre offre, qui a fait qu'elle a été choisie par le Grand Avignon pour gérer le service



Le directeur de Suez pour le Vaucluse, Julien Nialon, apporte certaines réponses aux questions ou critiques des opposants à la délégation de service public. PHOTO CHRIS HÉLÉ

## de la livraison de l'eau potable ?

Elle répond, je crois, aux enjeux du territoire. D'abord une relation aux usagers qui soit à la fois moderne et de proximité. Nous avons donc prévu des systèmes d'information digitaux pour ceux qui sont habitués à l'ordinateur ou au smartphone. Mais nous allons également mettre en place des points d'accueil sur l'ensemble du territoire qui permettront, de manière physique, de répondre à l'ensemble des attentes des usagers. Nous avons également travaillé sur des propositions qui répondent à l'enjeu de préservation de la ressource, qui est un enjeu fort. Nous devons faire en sorte de gaspiller moins d'eau. Nous sommes aujourd'hui en épisode de canicule, avec de fortes

consommations et une ressource qui se raréfie. Nous avons donc prévu de moderniser l'ensemble du réseau avec des capteurs et avec des hommes sur le terrain qui vont aller chercher des fuites. Avec des dispositifs qui permettent de mesurer ce qui se passe sur le réseau.

## « Justement, aujourd'hui, nous sommes à quel niveau de perte ? »

C'est très variable d'un territoire à l'autre. À Avignon nous sommes à 76%. Notre ambition pour le Grand Avignon, c'est d'emmener l'ensemble du territoire à 81% de rendement de réseau à la fin du contrat. Pour parler simplement, lorsque nous enverrons 100 litres d'eau dans les canalisations, il faudra que 81 litres ar-

## LE COMITÉ DE L'EAU

Il existe dans le Grand Avignon une situation particulière avec la présence d'un comité de l'eau qui est, disons très pugnace, au moment de défendre les intérêts des usagers. Avec Véolia, la relation était électrique. Qu'en sera-t-il avec vous ?

Julien Nialon : « Notre posture, notre engagement et la manière dont nous souhaitons demain gérer le service de l'eau potable pour le compte du Grand Avignon, c'est la transparence de l'exécution du service. À ce titre, nous répondrons, et c'est un engagement fort de notre part, à toutes les sollicitations et à toutes les questions qui nous seront posées. Nous souhaitons faire de la pédagogie sur la façon dont le service de l'eau sera géré. Dans le cadre du contrat qui démarrera au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons prévu une gouvernance modernisée. C'est-à-dire une manière de gérer le service en associant, notamment dans le cadre de comités, la société civile et le monde associatif pour rendre compte de l'exécution du service. Les associations de consommateurs seront, dans ce cadre-là, sollicitées et nous échangerons autant que nécessaire avec l'ensemble des partenaires du territoire. Par ailleurs, un comité de médiation sera mis en place pour traiter les éventuels litiges et pour permettre d'en faciliter la résolution. Il y aura également un comité de gouvernance du contrat, complété par un dispositif ouvert à la société civile, pour vraiment faire partager à l'ensemble des acteurs du territoire les grands enjeux de l'eau. Enfin, le Grand Avignon a fait le choix de sociétés dédiées pour gérer ses services. Ce qui permet au territoire d'avoir une société qui a pour vocation de gérer son service de l'eau, dans lequel les comptes seront clairement au périmètre de cette société dédiée. Et elle ne servira que la collectivité du Grand Avignon. » J.N.

rivent à destination. Nous avons des réseaux qui vivent et vieillissent. Les collectivités renouvellent les réseaux, mais cela ne suffit pas. Il faut aller chercher les fuites de manière exhaustive et les réparer. Pour cela, nous avons à la fois des outils informatiques et des hommes. Il faut réparer au plus vite, avoir une réactivité au quotidien. Car c'est l'équivalent de la consommation d'une ville de 11 500 habitants qui sera ainsi économisée chaque année par l'amélioration du rendement de réseau.

## « En matière de travaux, où commencez et où s'arrêtent les compétences de la collectivité et celles du délégataire ? »

Le grand principe, c'est que nous avons à notre charge les travaux de réparation et d'entretien courant. Alors que tout ce qui est renouvellement des canalisations, c'est la collectivité qui en garde la charge et la responsabilité. Cela dit, nous allons également renouveler certaines canalisations vieillissantes, c'est prévu sur notre contrat.

C'est aussi de l'investissement, puisque nous allons équiper le réseau de capteurs pour détecter des fuites. Et puis derrière, c'est l'exploitation, avec des hommes qui vont analyser des données pour bien comprendre ce qui se passe sur le réseau et pouvoir déclencher des opérations de recherche de fuites.

Donc, de manière générale, l'entretien et la réparation -- c'est ce que l'on appelle l'exploitation -- relève de notre compétence. Il y a cependant des opérations que la collectivité a d'ores et déjà choisi de confier à son délégataire, en l'occurrence certaines opérations de renouvellement de conduites, certaines opérations d'entretien de réservoir par exemple, comme la réhabilitation du réservoir du rocher des Doms.

Recueilli par Jacques BOUDON

## QUID DES SALARIÉS ?

Une autre inquiétude s'est manifestée, cette fois du côté des employés du précédent délégataire, qui craignent pour leur emploi et affirment que Suez ne leur a apporté aucune garantie pour les conserver jusqu'au terme du nouveau contrat. « Ces situations de changement de délégataires sont courantes. La profession s'est donc organisée, avec un engagement dans le cadre des accords de branches professionnelles pour gérer au mieux ces transitions et ces transferts de personnels. Que va-t-il se passer dans les mois qui viennent ? Véolia va nous transmettre la liste des personnes affectées au contrat d'eau potable. Et nous allons reprendre, selon l'application de cet accord, l'ensemble du personnel transférable. »

Je peux comprendre les craintes des agents. Pour tout un chacun, un changement d'employeur peut générer des inquiétudes et des questions. Et nous répondrons à ces questions le moment venu. Mais il faut que la procédure aille complètement à son terme, pour que l'on puisse avoir tous les échanges nécessaires afin de livrer toutes ces explications. Mais de manière très claire, nous reprendrons l'ensemble du personnel transférable, sous statut Suez et en CDI. »

## Avec la même ancienneté et les mêmes indices ?

« Leurs rémunérations et leur présence sur le territoire sont garanties. Nous appliquerons cet accord de manière très stricte. Je voudrais par ailleurs préciser une chose. Aujourd'hui, nous sommes déjà présents sur le Grand Avignon dans le cadre des contrats d'assainissement. Or, demain, nous ne serons plus titulaires de ce contrat, qui revient à Véolia, une partie de notre personnel aussi est concernée par ces opérations de transfert, dans le sens inverse. Donc nous serons aussi très attentifs à la bonne gestion de ces transferts de personnels, pour leur assurer la pérennité de leurs postes. » J.N.